

## Chronique de documentation

J. H.

Volume 34, Number 1, 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103573ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103573ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

H., J. (1966). Review of [Chronique de documentation]. *Assurances*, 34(1), 76–78.  
<https://doi.org/10.7202/1103573ar>

# Chronique de documentation

par

J. H.

## Le pacte constitutionnel de 1867.

76

"Dix pour un ou le pari confédératif", par Marcel Faribault et Robert M. Fowler. Aux Presses de l'Université de Montréal.

"L'avenir du fédéralisme canadien", par un groupe d'économistes et de professeurs de droit. Aux Presses de l'Université de Montréal.<sup>1</sup>

Les articles de "l'Action Nationale" et, en particulier a) dans le numéro d'octobre 1964: "Bibliographie sommaire sur la Confédération", par M. Cameron Nish; et dans celui d'octobre 1965, l'article de M. François-Albert Angers intitulé "Écrits 1964-1965 sur le problème canadien-français".

Les articles de "Parti pris", cette revue percutante qui groupe un certain nombre de jeunes intellectuels violents et catégoriques, mais dont il faut connaître la pensée pour comprendre un aspect de la chose politique dans la province de Québec.

"The Two Themes of Canadian Federalism", by Donald V. Smiley dans la "Revue Canadienne d'Économie et de science politique" de février 1965.

Les articles de Me Yvan Morin, professeur à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Ces articles ont paru dans diverses publications.

**"Essai sur la Constitution du Canada"**, par M. le juge Bernard Bissonnette.

Un dossier de plus en plus volumineux se constitue sur l'Acte de l'Amérique du nord britannique de 1867 et sur l'avenir constitutionnel du Canada. Nous avons voulu indi-

---

<sup>1</sup> Nous profitons de l'occasion pour signaler ici l'aide qu'apportent les Presses de l'Université de Montréal. On sait quelle difficulté les écrivains avaient jusqu'ici à faire paraître leurs travaux dès qu'ils sortaient du roman. En créant leurs Presses, l'Université de Montréal et l'Université Laval ont rendu les plus grands services. Ces deux ouvrages d'un caractère juridique sont un exemple excellent de l'utilité d'un organisme universitaire de ce genre.

quer ici quelques-unes des pièces les plus importantes que pourraient consulter ceux qui s'intéressent à la question. Nous leur conseillons, particulièrement, les deux premiers ouvrages où ils trouveront des études élaborées sur le sujet. Dans le premier, MM. Faribault et Fowler présentent en particulier le projet d'une constitution nouvelle, après avoir étudié la question dans son ensemble. Le projet a le grand mérite d'être clair et d'apporter des solutions qui peuvent paraître discutables à certains, mais qui sont intéressantes. Elles mettent de l'ordre et de la précision dans des dispositions générales qui en ont un bien grand besoin.

77

“L'avenir du fédéralisme canadien” groupe les travaux qui ont été présentés au congrès de l'Association canadienne des professeurs de droit à Charlottetown en 1964, à l'occasion du centenaire de la conférence de Charlottetown. On y a réuni les communications sous quatre titres: les conceptions du fédéralisme, la politique économique dans la Fédération canadienne, les études juridiques et politiques à l'égard de la Constitution et, enfin, l'orientation vers une nouvelle constitution.

Il y a là des travaux qui, nous semble-t-il, présentent certains des aspects les plus importants de la question.

**Association of Superintendents of Insurance of the Provinces of Canada.** Supplementary Report on Automobile Assigned Risk Plan. Toronto.

Créé pour faire face à une situation particulière, le fonds des risques assignés est devenu, à toutes fins pratiques, le dépotoir de tout ce dont l'assureur ne veut momentanément pas se charger. C'est ainsi que, de 1963 à 1964, les primes ont presque doublé et l'organisme administrateur est débordé par l'afflux des risques dont les assureurs devraient se charger normalement. Il est intéressant de rapprocher des statistiques l'opinion exprimée par le président de la Canadian Underwriters' Association, M. Donald B. Martin. Dans un récent discours,

il a dit: "*There must be a market — and a reasonably free market — for all risks with no serious additional hazards, either physical or other; there should be a market for most risks with a purely physical additional hazard, for instance, handicapped drivers.*" Or, tout cela actuellement est laissé sur le pas de la porte du Fonds des risques assignés, avec le résultat qu'il est débordé et qu'il ne remplit plus le rôle qu'on lui a assigné, c'est-à-dire accueillir les risques assurables, mais à une prime plus élevée que le tarif normal, quand l'attitude, l'imprudence ou les mauvais résultats de l'assuré le justifient.

78



Depuis que ces notes ont été écrites, les assureurs ont changé d'attitude. Ils ont entr'ouvert leurs portes aux automobilistes qui présentent un danger accru par rapport au risque ordinaire, mais qui ne deviennent individuellement dangereux que si le conducteur est imprudent, maladroit ou malchanceux. C'est le cas, par exemple, du jeune ou du vieux conducteur, du chauffeur de taxi, du voyageur de commerce qui, parcourant de grandes distances chaque année, sont plus exposés aux sinistres. Même si l'attitude nouvelle est imposée, plus ou moins directement, par l'intervention du contrôle des assurances, il faut se réjouir que les assureurs aient suivi le bon conseil de M. Donald B. Martin.